

## IDENTITÉ ET AFFIRMATION <sup>1</sup>

Le terme de *nation* est clairement revendiqué depuis une trentaine d'années par les intellectuels et leaders roms à travers, notamment, la constitution d'organisations internationales romanes dont les objectifs sont l'émancipation et l'affirmation de la « nation rom » : celles-ci font valoir la communauté historique, culturelle et dans une moindre mesure, surtout pour les Gitans d'Espagne, linguistique, de l'ensemble des Roms, quelle que soit leur situation géographique.

Le terme de « Rom » est aujourd'hui de plus en plus fréquemment employé. On ne peut que s'en réjouir même si cela entraîne quelques confusions car ce terme recouvre deux interprétations pas forcément contradictoires. Les organisations romanes comme l'*Union romanie internationale* (URI<sup>2</sup>) ou le *Roma national*



Les principaux leaders du World Romani Congress (qui deviendra l'URI en 1977), réunis à Londres en 1971, chantent l'hymne récemment adopté pour la nation rom, *Çel'em, Çel'em*.

- 1 – Ce chapitre reprend en partie un article que j'ai déjà publié : « les Roms, une nation sans territoire ? », *Réfractions*, n° 8, 2002.
- 2 – L'URI possède un rôle consultatif comme représentante des Roms auprès de l'ONU et du Conseil de l'Europe. Créée dans les années 1970 par des Roms pour la plupart issus des pays de l'Est, notamment de Yougoslavie, cette organisation, en phase avec le régime titiste, joua un rôle très important pour la reconnaissance de l'identité romanie (et plus anecdotiquement dans la mise en scène du rapprochement entre l'Inde et la Yougoslavie au sein du mouvement des non-alignés). Depuis les années 1980 cette organisation a été le fer de lance du mouvement d'émancipation des Roms et regroupe la plupart des intellectuels roms.

Congress (RNC), mais aussi l'ensemble des intellectuels et les leaders politiques utilisent le terme générique «Rom» pour désigner et englober tous ceux que l'on désigne ailleurs comme «Gitans» ou «Kalé», «Manouches» ou «Tsiganes».

Cette prise de position répond à la nécessité de renforcer la cohésion des différentes branches de la nation rom mais aussi à la volonté d'affirmer leur propre dénomination face à certaines appellations erronées voire injurieuses données par les non-Roms. Nous devons à un des pionniers de l'histoire des «Tsiganes», François de Vaux de Foletier<sup>3</sup>, l'explication de l'origine des dénominations utilisées actuellement. Celles-ci ne sont, souvent, que des dérivés d'appellations données par les populations environnantes lors de l'arrivée des premiers groupes de Roms en Europe (11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles). Ainsi les mots *Çitans*, *Çitanos*, *Çypsies* sont dérivés du terme «Égyptien», ceci dû à une erreur sur la provenance des Roms, tout comme pour le terme *Bohémien*. Les termes *Tsiganes*, *Zingaro* ou *Zigeuner* proviennent de la confusion avec les membres d'une secte venue d'Asie Mineure, les *Atsinganos*.

Si le terme «Rom» provoque une certaine confusion, c'est qu'il sert également à désigner une branche particulière du peuple rom que nous connaissons plus souvent sous le nom de «Tsigane», généralement installée en Europe de l'Est et balkanique, et que l'actualité récente a contribué à porter sur le devant de la scène en France. Branche particulière pour qui cette appellation est péjorative et qui utilise le mot *Rom* pour se désigner.

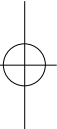
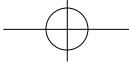
3 – *Mille ans d'histoire des Tsiganes*, Fayard, 1970.

## ***L'affirmation d'une identité aux déclinaisons multiples***

Nos représentations associent fréquemment les Roms au nomadisme alors que le voyage n'est pas une caractéristique constitutive de l'identité romanie. Il y a plus de sédentaires que d'itinérants parmi les Roms : 90 % d'entre eux, en Europe, sont sédentaires.<sup>4</sup> En France et en Grande-Bretagne où, comparativement aux autres pays européens, le nombre de «nomades» est encore élevé, les sédentaires et semi-sédentaires (c'est-à-dire ne se déplaçant qu'à l'occasion de rencontres familiales, religieuses ou pour des raisons professionnelles) représentent près des deux-tiers des populations romanies. Selon Alain Reyniers, directeur de publication de la revue *Études tsiganes*, le nomadisme ou la sédentarité sont des modes de vie conjoncturels correspondant à des nécessités économiques et non des caractéristiques intrinsèques de l'identité romanie.<sup>5</sup> Qu'ils soient constitutifs ou non de l'identité romanie, cela n'a en définitive que peu d'importance, l'essentiel étant que chacun, nomade comme sédentaire, puisse vivre de la manière qu'il a choisi sans aucune barrière que ce soit. Comment alors, en dehors des stéréotypes et des lieux communs, présenter les populations romanies et ceux qui se reconnaissent comme partie intégrante d'une des branches du peuple rom ?

4 – Marcel Courthiade, préface à l'ouvrage de Claire Auzias, *Les Tsiganes ou le destin sauvage des Roms de l'Est*, éd. Michalon, 1995, p. 18.

5 – Alain Reyniers, «le nomadisme des Tsiganes : une attitude atavique ou la réponse à un rejet séculaire?», in Patrick Williams (dir.), *Tsiganes : identité, évolution*, Syros Alternative, 1989.

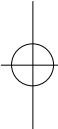


Il serait idiot, et même dangereux, de vouloir définir les Roms selon des caractéristiques physiologiques ou morales innées. Nous ne pouvons que rejeter ces classifications issues des théories racistes ou plutôt «ethno-différentialistes». Pourtant certaines caractéristiques prétendues propres aux Roms sont fréquemment avancées. Il semble admis enfin, et encore pas partout ni par tous, que les Roms ne soient pas tous des «voleurs de poules» ou des «voleurs d'enfants blonds», les idées reçues s'adaptent aux changements d'époque et aujourd'hui le terme de «trafiquant» a souvent remplacé les deux premiers. Malgré cela certains stéréotypes, tout aussi faux mais parfois plus positifs restent attachés aux Roms : un don pour la musique, un goût pour la «liberté» (qui ne l'a pas?), un irrésistible besoin de voyage, une incapacité à vivre selon les normes des non-Roms (notamment pour la scolarisation des enfants) et parfois même un don pour la voyance. Que de fantasmes reportés sur une population dans un mélange de fascination ambiguë et de répulsion !

Pourtant, pas plus que les Africains n'ont de «don» particulier pour la danse, les Roms n'ont de «don» pour la musique. Les Roms n'ont pas non plus un besoin «physique» de voyage et de liberté, en tout cas pas plus que tout un chacun. La musique ou le voyage peuvent effectivement occuper une place importante, voire essentielle, chez certaines familles mais cela s'explique par des processus historiques, économiques et culturels qui n'ont rien à voir avec une présumée «nature» propre aux «Tsiganes».

L'identité romanie n'est pas monolithique, ce qui ne signifie pas qu'elle ne présente aucune cohésion. La diversité des situations géographiques et la multiplicité

des expériences historiques ont, à partir d'un tronc commun, entraîné de nombreuses déclinaisons culturelles ; l'identité, quelle qu'elle soit, étant une construction sociale et non une essence ou une hérédité innée. L'adaptation à chaque situation historique et géographique tout en maintenant une affirmation propre, voilà, peut-être, le trait commun à tous les groupes romanis. Cette unité se manifeste par une conscience commune, notamment perceptible à travers l'existence de termes comme «gadje» ou «payo», utilisés par les Roms pour désigner l'ensemble des non-Roms.



Il est généralement admis que les Roms forment une ethnie, soit. Nous devons faire attention à l'utilisation faite de ce mot qui est parfois utilisé comme palliatif au concept de «race». Ceci n'est pas tellement nouveau et, par exemple, la Nouvelle droite tend à déplacer son champ sémantique de «l'ethnie» vers «la culture». Il n'est nullement question d'abandonner l'utilisation de ces termes, avec les sous-entendus que l'on peut imaginer, à l'extrême droite. Nous devons cependant préciser ce que nous mettons derrière et refuser les cloisonnements «ethnique», «identitaire» ou «culturel» que les différentialistes tentent d'imposer.

La définition même du terme *ethnie* et des caractéristiques applicables à la définition d'un groupe ethnique sont aujourd'hui encore largement discutées et controversées. Ces critères de définition sont variables selon les chercheurs. Peuvent entrer en ligne de compte l'unité linguistique, les valeurs morales, les rites, les pratiques culinaires ou vestimentaires, l'unité territoriale, ...

Les travaux de l'ethnologue américain Frederick Barth,

et ceux, plus récents, de la sociologue Jocelyne Streiff-Fenart et du socio-linguiste Philippe Poutignat apportent un éclairage nouveau à ces questions. Tous trois affirment qu'«*il est impossible de trouver un assemblage total de traits culturels permettant de distinguer un groupe d'un autre, et que la variation culturelle ne permet pas à elle seule de rendre compte du tracé des limites ethniques*». La problématique soulevée par ces auteurs «*n'est plus d'étudier la façon dont les traits culturels sont distribués mais la façon dont la diversité ethnique est socialement articulée et maintenue*»<sup>6</sup>.

En réalité plus que l'énumération des caractéristiques d'un groupe ethnique, ô combien fluctuantes selon les individus, ce sont les conditions du processus historique de construction de ce que les individus reconnaissent comme leurs identités qui importent. Par exemple, les souffrances et les persécutions dont les Roms ont été victimes durant leur histoire et notamment, mais pas seulement, lors du génocide nazi<sup>7</sup> font aujourd'hui partie intégrante de leur identité.

Le postulat établi par Barth selon lequel l'identité ethnique est un processus dynamique et non statique, qui se construit par interaction entre les groupes sociaux, et par un processus historique, dans lequel rentrent en compte de multiples facteurs, est capital pour la compréhension de la situation des populations romanes en France : «*les traits dont on tient compte ne sont pas la*

6 – Jocelyne Streiff-Fenart et Philippe Poutignat (dir.), *Théories de l'ethnicité*, PUF, 1995.

7 – Voir les ouvrages de Donald Kenrick et Grattan Puxon, *Destins gitans. Des origines à la «solution finale»*, Gallimard, coll. «Tel», 1995 [1972]; Claire Auzias, *Samudaripen. Le génocide des Tsiganes*, L'Esprit frappeur, 2000.

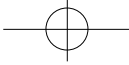
*somme des différences "objectives" mais seulement ceux que les acteurs eux-mêmes considèrent comme objectifs.*»<sup>8</sup>

Nous partons donc du principe selon lequel est Rom celui ou celle qui se considère comme Rom, c'est-à-dire qui fait sienne une série de traits sociaux, aux contours parfois fluctuants, mais communément admis et reconnus par l'ensemble des Roms.

Beaucoup nient, aujourd'hui encore, la qualité de nation (dans le sens de «*communauté humaine qui possède une unité historique, linguistique et économique plus ou moins forte*») au peuple rom, du fait de l'inexistence d'un «pays» rom. Cette négation s'accompagne souvent d'une autre, celle d'une culture propre aux Roms.

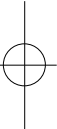
L'URI, parmi d'autres organisations romanes, revendiquent ainsi ce terme de *nation*, une nation sans appareil d'État ayant fixé des limites rigides à l'espace où s'exercerait sa souveraineté. Les Roms ont, depuis le premier Congrès rom mondial, en 1971, un drapeau et un hymne, *Çel'em, Çel'em*. Ils se sont également dotés d'un parlement, fédérant et représentant la quasi-totalité des organisations romanes. Les Roms n'ont pas de pays qu'ils administreraient à la manière d'un État moderne et ils n'en manifestent pas le désir. Cela ne signifie pas qu'ils soient une nation sans territoire. En réalité on pourrait dire qu'ils forment une nation aux territoires multiples et variés que chacune des composantes délimite et structure indépendamment du mode de vie nomade ou sédentaire. Le terme de «nation sans territoire compact» est de plus en plus revendiqué. Ce territoire

8 – Frederick Barth, «Les groupes ethniques et leurs frontières» [1969], in *Théories de l'ethnicité*, op. cit., p. 216.



non compact peut être perçu comme la somme des territoires ressentis comme propres, mais toutefois sans exclusive sur la souveraineté à y exercer, par l'ensemble des groupes roms. Une des revendications du mouvement rom est d'ailleurs la reconnaissance au niveau européen de l'existence de ce territoire non compact. Dans cette optique certaines organisations réclament la création d'un statut de minorité européenne transnationale.

### **quelques traits de l'organisation sociale des Roms**



La diversité des situations géographiques, économiques ou religieuses pose de nombreuses difficultés à la définition d'un fonctionnement social «type» des sociétés romanes. Cela d'autant plus qu'existent, entre différents groupes ou au sein d'un même groupe, des différences de richesse, de niveau de vie, d'attachement aux valeurs traditionnelles ou d'imprégnation de celles des sociétés environnantes. Pour simplifier nous ne nous attarderons que sur les grandes lignes de l'organisation sociale de certains groupes vivant de manière dite «traditionnelle».

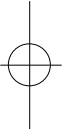
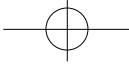
Que ce soit dans des campements, des quartiers-ghettos ou des résidences individuelles, la structure de base des sociétés romanes est la cellule familiale élémentaire et la réunion de ces cellules élémentaires. La famille est «la mesure de toute chose». La solidarité familiale est totale, tous y participent et tous en bénéficient. Le pendant de cette omniprésence familiale est la subordination des désirs ou de la volonté de l'individu aux besoins de la famille, subordination d'autant plus forte si l'individu est une individuue.

Chaque cellule familiale est indépendante et leur réunion correspond à la nécessité de se regrouper pour assurer la réalisation des tâches, professionnelles par exemple, indispensables à la survie de chacun.

Chaque groupe, chaque famille s'identifie à un espace particulier. Comme le souligne Alain Reyniers, ces territoires sont définis et utilisés en fonction des besoins économiques ou des relations familiales.<sup>9</sup> Dans le cas des personnes nomades ou semi-nomades cet espace présente certaines particularités. Prenons l'exemple d'un groupe de Gitans perpignanais qui se déplace pour assister à des réunions familiales en Catalogne, puis part faire les vendanges en Suisse ou en Allemagne, avant de revenir en Roussillon pour une foire. Le territoire de ce groupe est avant tout un «espace vécu» de relations commerciales, professionnelles ou familiales. Dans cette conception du territoire comme espace vécu, c'est l'individu qui construit le territoire à sa mesure et non le territoire qui cloisonne l'activité humaine sur un espace préalablement délimité. Le territoire n'est ni plus ni moins que la somme des endroits où l'on a quelque chose à faire. Aucun besoin de barrières, de frontières, car les limites sont fluctuantes au gré des nécessités économiques ou des relations de tout type. Ce territoire n'est ni à défendre ni à conquérir et, au contraire, la libre circulation devient un des gages du fonctionnement social.

Cela n'exclut pas les conflits entre groupes sur des questions spatiales comme dans le cas de zones d'exercice de métiers. Le sociologue Jean-Pierre Liégeois, directeur du Centre de recherches tsiganes à l'université

9 – Alain Reyniers, *op. cit.*



Paris V, rappelle que l'absence de pouvoir central ne signifie nullement qu'il n'existe pas d'interdits ou de règles.<sup>10</sup> Ses travaux ont permis de mieux connaître les critères et le fonctionnement du contrôle social dans les sociétés romanes, ainsi que le mode de résolution des conflits, indispensable à tout fonctionnement social. Le besoin de maintenir la cohésion sociale s'est traduit par la volonté de réparer ou sanctionner tout acte contraire aux règles communautaires. Ainsi des antagonismes trop prononcés entre groupes impliquent des prises de décisions communautaires, notamment dans le domaine de la répartition des zones d'activités professionnelles. La recherche du consensus est donc une nécessité, induite par l'absence d'une autorité supérieure commune qui pourrait imposer à chaque groupe une ligne de conduite, une zone géographique ou l'exercice de tel ou tel métier. La résolution des différends entre groupes ou familles passe par une concertation communautaire, une assemblée voire, dans certains cas, une cour de justice.

Ces assemblées ou ces cours de justice (les *Kriss*), qui n'existent pas pour tous les groupes, sont composées des hommes «chefs de famille» choisis en fonction des gages de confiance et d'expérience qu'ils ont donnés au sein de la communauté. Le pouvoir de la *Kriss* ou de l'assemblée ne dépasse jamais le cadre pour lequel elle a été réunie. Des sanctions peuvent être prises, allant de la réparation du dommage au bannissement de la communauté. La réprobation générale ou la mise à l'écart tiennent lieu de moyen d'assurer le respect des déci-

10 – Jean-Pierre Liégeois, *Tsiganes et voyageurs. Données socio-culturelles, données socio-politiques*, Conseil de l'Europe, 1985, p. 50-53.

sions de l'assemblée. Pour être respectées, ces décisions ou sanctions doivent donc, avant tout, être acceptées par l'ensemble de la communauté, d'où la recherche du consensus. Il n'y a ni police ni mandat particulier pour faire respecter ces décisions.

Cette rapide évocation de quelques traits de l'organisation sociale des Roms, avec toutes les variations particulières propres à chaque groupe, et de quelques aspects de l'identité romane sont un préalable nécessaire à l'étude des relations entretenues avec les pouvoirs publics. Nous aurions également pu nous attarder sur la danse ou la musique mais ce sont des aspects mieux connus même si la tentation folkloriste reste forte à ce sujet (que dirions-nous si l'on représentait les Provençaux uniquement comme des virtuoses du fifre?).

